

INFORMATION AUX FAMILLES ET MESURES SANITAIRES PRISES À L'ÉCOLE

CADRE GÉNÉRAL

L'école accueillera à nouveau des élèves à partir du **jeudi 14 mai 2020**.

Les conditions de reprise ont été déterminées par le protocole sanitaire du 03/05/2020 mis à jour le 17/06/2020 et de la circulaire du 04/05/2020.

Selon l'évolution de la situation, les informations qui suivent pourront être réactualisées et entraîner, le cas échéant, des modifications. Les familles en seront informées dès que possible par mail.

Ce protocole s'applique à l'ensemble des élèves inscrits à l'école et à leur famille, aux personnels (enseignants, AVS, service civique, personnel communal) et à toute personne qui serait autorisée à entrer dans les locaux de l'école.

Il a été réactualisé compte tenu des nouvelles dispositions du protocole sanitaire, réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse <https://www.education.gouv.fr/22-juin-accueil-de-tous-les-eleves-des-ecoles-et-colleges-303546>

Table des matières

CADRE GÉNÉRAL	1
ACCUEIL DES ÉLÈVES	2
ORGANISATION PÉDAGOGIQUE	4
ENGAGEMENTS DES PARENTS	5
MESURES SANITAIRES ET DE PRÉCAUTION PRISES À L'ÉCOLE	6
MESURES SANITAIRES – CADRE GÉNÉRAL	8
PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT	9
NUMÉROS DE TÉLÉPHONES UTILES	10

ACCUEIL DES ÉLÈVES

1. MODIFICATIONS / AMÉNAGEMENTS

1.1. Jours d'école

Lundi, mardi, jeudi, vendredi. Il n'y a plus école le mercredi matin.

1.2. Horaires de l'école

	Mme ROLAND Mme CAHUZAC	Mme ARC-CHAGNAUD Mmes GONTIER/VIDAL Mme DEVAUTOUR	Mme MEI Mme FAVRE	M. RENAUD Mme VASSENT
Matin	8h30	8h40	8h50	9h00
	11h30	11h40	11h50	12h00

Après -midi	12h45	13h00	13h15	13h30
	15h50	16h05	16h20	16h30

1.3. Classes

Les élèves seront accueillies dans leur classe d'origine par leur enseignant.e

1.4. Services périscolaires

Service de cantine : afin que les élèves puissent manger à l'école, il a été décidé de servir des repas froids et les élèves mangeront par groupe classe dans la cour et dans les préaux.

Garderie matin et soir : les mesures du protocole sanitaire limitent l'accueil des enfants. Autant que possible, les parents qui le peuvent sont invités à venir récupérer leur(s) enfant(s) à la sortie de l'école. Pour la garderie du soir, l'accueil se termine à 18h00.

Pour tout renseignement envoyer un mail au service affaires scolaires
v.rousseau@ville-ruellesurtouvre.fr

2. Accès à l'école

Les parents peuvent être autorisés à rentrer dans les locaux en cas de nécessité et après autorisation de la directrice et de l'enseignant de leur enfant. Ils devront porter un masque grand public et n'auront accès aux bâtiments scolaires qu'après nettoyage ou désinfection des mains.

2.1. L'arrivée et le départ des élèves se feront de façon échelonnée afin de pouvoir :

- respecter la distanciation entre les familles, aux abords de l'école,
- respecter la distanciation entre les élèves dans l'école (ne pas mélanger les classes, éviter les croisements à l'arrivée et au départ),
- assurer le lavage des mains préconisé à l'arrivée et au départ de l'école.

Un personnel communal sera présent sur ces temps pour aider à cet accueil.

2.2. L'accueil et la sortie, y compris à la pause de midi, auront lieu par les grilles latérales et par l'entrée principale seulement pour les élèves d'ULIS

L'organisation est la suivante :

Rue Jean Maurice POITEVIN	Rue Paul BERT (côté garderie)	Rue Paul Gros (entrée principale)
Classe de Mme ROLAND	Classe de Mme CAHUZAC	
Classe de Mme DEVAUTOUR	Classe de Mmes GONTIER/VIDAL	Classe de Mme ARC-CHAGNAUD
Classe de Mme FAVRE	Classe de Mme MEI	
Classe de Mme VASSENT	Classe de M. RENAUD	

2.3. Chaque enseignant assure l'accueil et la sortie des élèves de sa classe.

2.4. Accès limité de l'entrée principale

Sauf pour l'accueil et la sortie des élèves d'ULIS, l'accès par l'entrée principale est réservé au personnel de l'école et aux personnes autorisées.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les écoles accueillent tous les élèves à partir du 22 juin, de manière obligatoire et en présence physique.

Par conséquent :

- la continuité pédagogique à distance prend fin,
- toute absence doit être justifiée au titre des motifs d'absence reconnus, conformément au règlement intérieur.

3. Objectif principal

« L'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions »¹

L'équipe enseignante a également fait le choix de consacrer les premiers moments de cet accueil élargi à des temps d'échange avec les élèves afin notamment de les sécuriser et de leur expliquer les nouvelles règles de la vie commune dans l'école et l'établissement, en particulier les mesures barrière, les principes de distanciation sociale et les objectifs d'apprentissage jusqu'à la fin de l'année.

4. Suivi des enseignements

Les enseignements sont assurés seulement en présentiel.

¹ Circulaire du 04/05/2020.

ENGAGEMENTS DES PARENTS

Les parents d'élèves jouent un **rôle essentiel** et leur respect des demandes de l'école reste un élément important de la bonne coordination entre tous les acteurs de cette reprise.

5. Avant le départ pour l'école

Les parents doivent rester vigilants sur l'état de santé de leur enfant, notamment quant à l'apparition, y compris au sein de l'entourage proche, de **symptômes évoquant un Covid-19.**

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

A ce titre, les parents **s'engagent**, notamment :

- **à prendre systématiquement la température de leur enfant avant le départ pour l'école** (accueil du matin et accueil de l'après-midi si l'enfant ne reste pas déjeuner à l'école)
- **à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de symptômes évoquant un Covid-19 ou de fièvre (37,8°C),**
- **à contacter l'école** par téléphone ou par mail **dès l'horaire d'accueil** pour **informer de l'absence** de leur enfant.

Les personnels procéderont de la même manière.

6. Arrivée et départ de l'école

Chaque famille s'engage à respecter **strictement l'horaire défini pour la classe** qui accueille son enfant pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie.

Un seul accompagnant par enfant est demandé pour limiter le nombre de personnes aux abords de l'école et respecter une distance de sécurité d'au moins un mètre. Dans ce contexte, il conviendra également de veiller à ce que chaque enfant reste à proximité de l'adulte qui l'accompagne.

7. Pendant l'école

Les parents s'engagent à être **joignables par téléphone à tout moment** et à pouvoir s'organiser pour **venir chercher sans délai** leur enfant dès lors que celui-ci serait malade ou qu'**un ou plusieurs symptômes évoquant un Covid-19 surviendrait(en)t.**

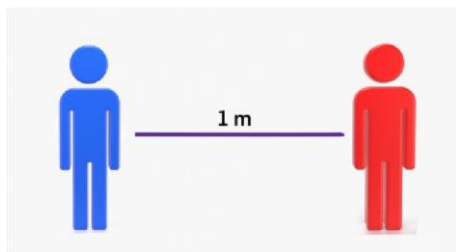
8. Fréquentation de l'école

cf. partie Organisation pédagogique.

MESURES SANITAIRES ET DE PRÉCAUTION PRISES À L'ÉCOLE

Des mesures sont prises à l'école pour assurer la sécurité. Un protocole a été adressé à l'ensemble des personnels de l'école.

9. Maintenir la distanciation physique



La règle de distanciation physique permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

A l'école élémentaire, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

10. Appliquer les gestes barrières

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades**

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire fait l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.

L'explication aux enfants par vous parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

Le 22 juin, les élèves bénéficieront d'une nouvelle **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains.**

11. Se laver les mains

A l'école, nous disposons de distributeurs de savon et de serviettes en papier jetables. Il sera possible, selon les situations, d'utiliser du gel ou une solution hydroalcoolique.

Le lavage sera réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

12. Mesures principales mises en œuvre

12.1. Cadre général de l'école :

- Horaires d'entrée et sortie différents pour proscrire les croisements entre groupes
- Récréations échelonnées, en petit groupe,
- Utilisation à tour de rôle de la salle d'eau (cf. Se laver les mains)
- Circulation établie pour éviter les croisements entre classes.

12.2. Dans les classes

- aménagement des classes : aération régulière, espacement des tables d'au moins un mètre lorsque cela matériellement possible,
Veiller à l'absence d'objet personnel de façon à ce qu'il n'y ait pas d'échange au sein de l'école.

12.3. Restauration scolaire

- accueil échelonné
- espacement des enfants
- entrée et sortie différentes afin d'éviter les croisements entre groupes

13. Le port du masque

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

MESURES SANITAIRES – CADRE GÉNÉRAL

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

14. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

14.1. Conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

14.2. En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précédent son isolement.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONES UTILES

École Robert DOISNEAU
06.09.32.61.11

Mairie de Ruelle sur Touvre
Service enfance-jeunesse-affaires scolaires
05.45.65.89.36

Centre médico-scolaire
05.45.92.32.28

Docteur GABILLARD
Médecin éducation nationale
05.45.95.58.61